



Olivette et Jardin de Langel

CONTRAT DE LOCATION SALLE

Nom-Prénom:

Adresse:

Mail:

Téléphone:

Objet: location de la salle au Domaine Olivette et Jardin de Langel pour un événement qui se déroulera le

Contrat passé entre la famille OSPITAL et la famille

La famille OSPITAL s'engage:

à mettre à la disposition de la famille et de leurs invités:

- la salle de réception propre et éclairée
- trois frigos
- chaises et tables de la salle
- les toilettes
- le parking
- la cuisine et pièce annexe en accès restreint professionnel
(option à cocher si souhaitée)

La famille s'engage:

- à respecter les lieux (prendre notamment garde au risque d'incendie, ne pas jeter les mégots par terre)
- avoir souscrit une assurance responsabilité civile location salle 120m² et extérieurs (fournir attestation)
- rendre la salle vide de tous déchets ; les extérieurs occupés dans leur état initial – évacuer les déchets et poubelles
- rendre la salle, les extérieurs et la cuisine le cas échéant en bon état et propre

Durée et prix de la location (options à cocher)

<input type="checkbox"/>	Forfait weekend <i>de la veille à midi jusqu'au lendemain à 17h</i>	700€
<input type="checkbox"/>	Forfait journée <i>jusqu'à 21h maximum</i>	350€
<input type="checkbox"/>	Forfait soirée <i>de 11h jusqu'au lendemain à 11h</i>	500€
<input type="checkbox"/>	Forfait cuisine weekend	250€
<input type="checkbox"/>	Forfait cuisine soirée ou journée	150€
<input type="checkbox"/>	Forfait ménage (optionnel en sus des prix ci-dessus)	90€

Le prix total de la location est de



Olivette et Jardin de Langel

La consommation électrique pour l'utilisation du chauffage/climatisation est incluse dans la limite de 20kW. Au-delà, elle est facturée à prix coûtant sur relevé de compteur avant/après la location, au prix de 0,30€ kW/h.

Modalités de paiement : espèce ou chèque à l'ordre de M. Ospital.

1^{er} versement à la signature du contrat correspondant à 25 % de la somme totale (arrhes non remboursables), soit : .

Le règlement de la location, ainsi qu'un chèque de caution de 300€ (600€ si option cuisine) à l'ordre de M. Ospital sera demandé au moment de la prise de possession des lieux.

Le chèque de caution ne sera pas mis à l'encaissement. Il sera restitué dans la semaine qui suit l'événement en main propre, déduction faite des frais de réparation des dégâts dûment constatés qui auraient pu être occasionnés sur les installations des lieux mis à disposition.

Signature des contractuels précédée de la mention lu et approuvé.

Fait en 2 exemplaires. Retourner un exemplaire signé.

Date de signature

Famille OSPITAL

Famille